



Note: This is a professionally translated version of the English language original that remains the document of record.

DÉCLARATION DE PRINCIPES : POPULATIONS AUTOCHTONES 2023

WWF est une organisation de conservation, qui s'efforce de promouvoir sa mission (un monde dans lequel l'homme et la nature prospèrent) en se basant sur le principe fondamental selon lequel les résultats positifs à la fois pour l'homme et la nature dépendent de l'ancrage et de l'intégration des droits de l'homme dans les pratiques de conservation. La promotion des droits des populations autochtones est au cœur de cette approche et constitue un thème transversal pour l'ensemble de son travail.

Tout en respectant les lois nationales et le rôle de l'État, la présente Déclaration de Principes s'applique à l'ensemble des activités du WWF. Elle fait partie des normes fondamentales du WWF, qui ont été adoptées dans l'ensemble du Réseau du WWF et qui sont renforcées par les valeurs fondamentales du WWF que sont le courage, l'intégrité, le respect et la collaboration.

Principes

1. **Respecter les droits des populations autochtones.** Le WWF respecte et promeut les droits proclamés au niveau international des populations autochtones.
2. **Respecter le droit à l'autodétermination.** Le WWF respecte le droit des populations autochtones à l'autodétermination et à définir et poursuivre leurs propres priorités de développement social, économique et culturel pour leur bien-être et pour la protection de leurs territoires et de leurs ressources.
3. **Respecter les droits territoriaux.** Le WWF respecte les droits des populations autochtones sur les terres, les eaux et les ressources qu'ils possèdent, occupent ou utilisent habituellement, et s'efforce de les aider à préserver la biodiversité et à



Working to sustain the natural world for the benefit of people and wildlife.

together possible. panda.org

WWF® and ©1986 Panda Symbol are owned by WWF. All rights reserved.
WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111
CH-550.0.128.920-7



promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles dans le cadre de son travail.

4. **Respecter les savoirs traditionnels et la propriété intellectuelle.** Le WWF respecte les droits des populations autochtones à pratiquer, enseigner et partager leurs savoirs et pratiques traditionnels, leur patrimoine culturel et leurs langues.
5. **Respecter le droit au consentement libre, informé et préalable (CLIP).** Le WWF respecte le droit des populations autochtones au consentement libre, informé et préalable (CLIP) et à prendre leurs propres décisions concernant leurs terres, leurs territoires, leurs ressources, leurs moyens de subsistance traditionnels et leurs cultures.
6. **Respecter les populations autochtones vivant dans l'isolement ou en situation de premier contact.** Le WWF s'efforce d'éviter tout contact avec ou toute intrusion dans les territoires des populations autochtones vivant dans l'isolement ou en situation de premier contact, conformément à leurs valeurs et pratiques culturelles.
7. **Exhorter les États à satisfaire à leurs obligations en tant que garants des droits.** Dans le cadre de son travail, le WWF encourage les États à respecter et protéger les droits des populations autochtones, et à satisfaire à leurs obligations en la matière.
8. **Aider les populations autochtones en tant que détenteurs de droits.** Le WWF s'efforce d'aider les populations autochtones à exercer leurs droits et à tenir les garants des droits pour responsables.
9. **Favoriser les populations autochtones dans les partenariats.** Le WWF attend de ses partenaires qu'ils respectent les droits des populations autochtones et se réserve le droit de se retirer d'un partenariat si cette attente n'est pas satisfaite.
10. **Harmoniser les communications et les revendications.** Le WWF s'efforce d'intégrer ses engagements en matière de droits des populations autochtones dans ses communications et ses revendications.



Working to sustain the natural world for the benefit of people and wildlife.

together possible. panda.org

WWF® and ©1986 Panda Symbol are owned by WWF. All rights reserved.
WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111
CH-550.0.128.920-7